

Diagnostic de pollution des eaux superficielles



ECR Environnement réalise des diagnostics de pollution des eaux superficielles dans les contextes suivants :

- Etablissement de dossiers environnementaux réglementaires (étude d'impact, Loi sur l'Eau),
- Travaux de terrassements,
- Vente de terrain constructible,
- Expertise judiciaire.

Méthodologie :

- Etape 1 : Prélèvement et échantillonnage avec matériel stérile
- Etape 2 : Conditionnement et analyses en laboratoire Cofrac
- Etape 3 : Analyse et interprétation des résultats (seuil de potabilisation, SEQ Eau,...)

